

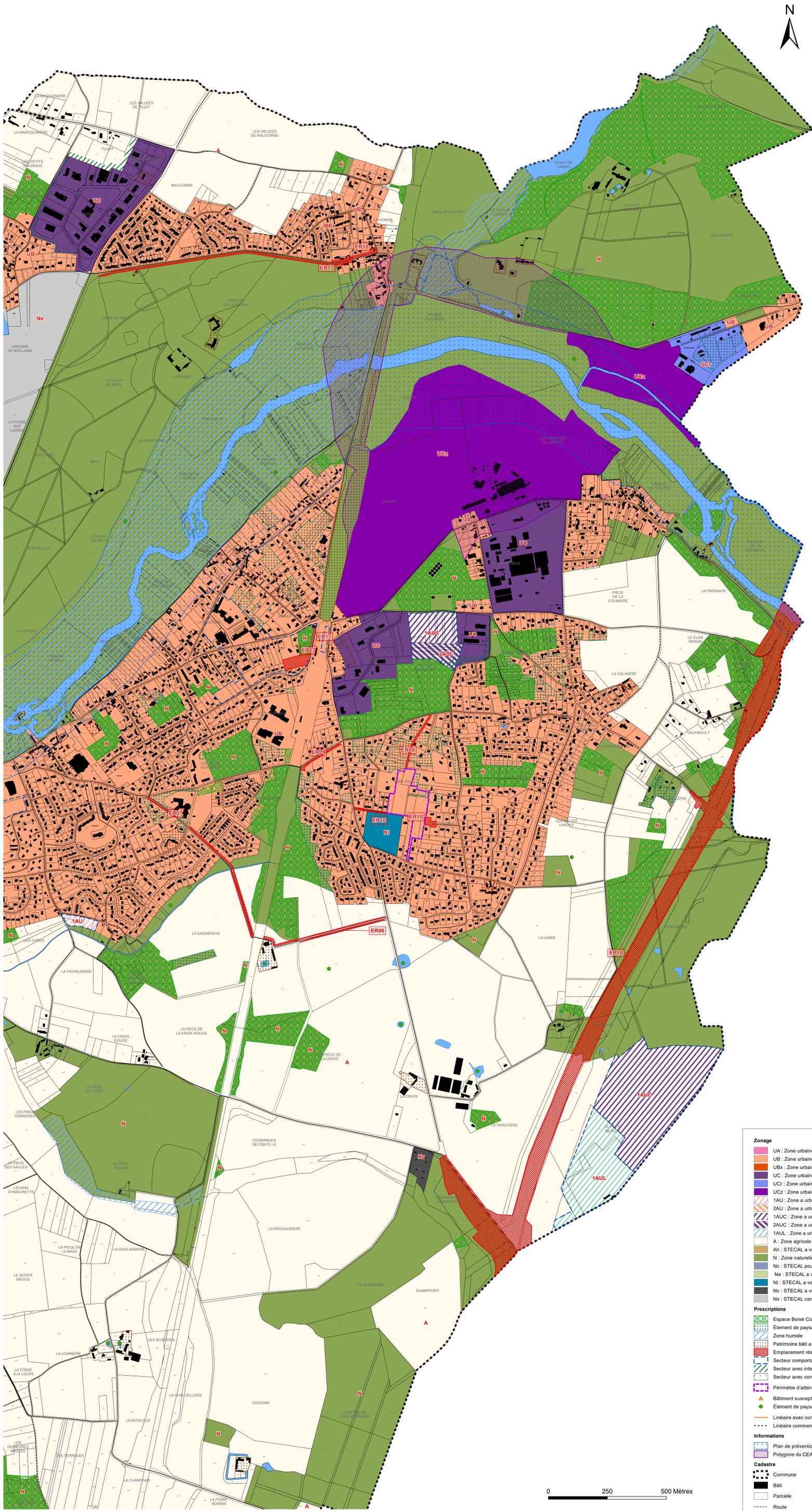
Commune de  
**Monts**  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
Modification de droit commun n°1 du PLU  
Planche Nord-Est  
1:5 000



Vu pour être annexé à la délibération du 18/05/2021  
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.  
Fait à Monts  
Le Maire,



APPROUVE LE : 18/05/2021



N°	Objet	Bénéficiaire
ER-1	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-2	Elargissement pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-3	Aménagement d'une voie de desserte	Commune
ER-4	Aménagement liaison piétonne	Commune
ER-5	Elargissement du CR n°77	Commune
ER-6	Elargissement du CR n°8	Commune
ER-7	Elargissement de la rue de la Vasselière	Commune
ER-8	Aménagement d'accès et liaison piétonne et vélo	Commune
ER-9	Elargissement de la rue de la Vasselière pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-10	Aménagement d'une voie de desserte du secteur du Bois Joli	Commune
ER-11	Elargissement de la rue G. Courteline	Commune
ER-12	Aménagement d'une voie de desserte	Commune
ER-13	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune
ER-14	Implantation d'un abri bus	Commune
ER-15	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-16	Mise en 2x3 voies de l'A10	Etat
ER-17	Elargissement de la rue des Noisetiers pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-18	Création d'un carrefour	Commune
ER-19	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-20	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune

**Zonage**

- UA : Zone urbaine a vocation mixte couvrant le bourg ancien
- UB : Zone urbaine mixte a vocation principale d'habitat couvrant les quartiers résidentiels récents
- UBx : Zone urbaine correspondant a une ancienne décharge
- UC : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques
- UCr : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques pour le développement d'un centre de recherche
- UCz : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques pour le site du CEA
- 1AU : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation principale d'habitat
- 2AU : Zone a urbaniser a long terme a vocation principale d'habitat
- 1AUC : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation d'activités économiques
- 2AUC : Zone a urbaniser a long terme a vocation d'activités économiques
- 1AUL : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation de tourisme et de loisirs
- A : Zone agricole
- Ah : STECAL a vocation d'habitat situe en contexte agricole
- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : STECAL pour le remisage des caravanes
- Ne : STECAL a vocation d'activité économique
- Ni : STECAL a vocation de tourisme, loisirs, équipement, situe en contexte naturel
- Nv : STECAL a vocation d'accueil des gens du voyage
- Nx : STECAL correspondant a l'ancienne décharge

**Prescriptions**

- Espace Bois Classé à conserver ou à créer
- Élément de paysage à préserver
- Zone humide
- Patrimoine bâti à protéger
- Emplacement réservé
- Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur avec interdiction de constructibilité
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité
- Périmètre d'attente au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Élément de paysage à préserver
- Linéaire avec conditions d'accès limitées
- Linéaire commercial protégé

**Informations**

- Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la Vallée de l'Indre
- Polygone du CEA

**Cadastre**

- Commune
- Bâti
- Parcelle
- Route

